



MRC de Montmagny

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2021-101 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial » a été adopté par le conseil des maires le 9 février 2021 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou visiter le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 2^e jour de mars 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Martin Turgeon, secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 et 15 heures de l'après-midi, le 2 e jour de mars 2021.



2021/03/02

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 e jour de Mars

Signature